

RAPPORT N° 99/6-44
au Conseil Municipal

OBJET

**PARC DU COLORADO
APPROBATION DU CRAC 1998**

La Ville a décidé lors de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 1991 de concéder à la SODIAC l'aménagement de la Zone d'Activités du «Parc du Colorado».

Ce projet avait été mené dans le cadre de l'Opération Intégrée de Développement (OID) qui a aidé à son financement.

Le rapport du Schéma Directeur établi en 1993 fait ressortir les potentialités d'aménagement du site à travers :

- l'Ecole de Golf
- le Centre Equestre,
- les aires de jeux,
- les espaces de centralité.

Le deuxième semestre de l'année 1993 a été consacré à la mise au point des documents préalable (stade APS) et à l'élaboration d'un bilan prévisionnel d'investissement.

L'année 1994 a vu l'achèvement des études de conception et le lancement de la consultation des entreprises.

Les travaux ont débuté en 1995 et les chantiers sont aujourd'hui achevés dans leur ensemble. Cependant, suite à la défaillance de l'une des entreprises mise en liquidation judiciaire et à des malfaçons constatées, des reprises importantes sont à envisager, en particulier sur les aires de jeux et sur les aménagements paysagers.

Le présent Rapport a pour objet de faire état de la réalisation du projet au 31 décembre 1998, et des perspectives d'activités en 1999.

Foncier

La superficie de l'opération est de 100 ha, totalement maîtrisés par la Ville.

RAPPORT N° 99/6-44

A ce jour, aucune acquisition foncière n'est nécessaire pour permettre la réalisation du Parc du Colorado.

Equipements et voiries

Programme réalisé
1. Voirie d'accès au Parc + éclairage public
2. Espaces verts paysagers (entrée du Parc et aires de jeux)
3. Jeux d'enfants
4. Restructuration du Golf
5. Déplacement du Poney Club et raccordement aux réseaux

Programme en cours de réalisation	OS
1. Reprise des jeux d'enfants pour prendre en compte les nouvelles normes de sécurité	Avril 1999
2. Reprise des réserves de l'entreprise TPA (garde aux corps et rondins à reprendre)	Juin 1999
3. Kiosque-sanitaires	

Programme à réaliser	OS
4. Reprise de la clôture du Practice	Octobre 1999

Les programmes de travaux du Parc Colorado sont tous pratiquement achevés.

On notera que les deux derniers chantiers de la première tranche du Parc doivent démarrer à partir de juin 1999 :

- le kiosque-sanitaires qui permettra de remplacer avantageusement l'équipement actuel ne fonctionnant plus,
- la reprise de la clôture du Practice du Golf.

RAPPORT N° 99/6-44

La mise aux normes de l'aire de jeux est actuellement en cours avec la réalisation de sols amortissants, de barrières de sécurité autour des balançoires... ; cette intervention sera également l'occasion de reprendre l'ensemble des réserves de l'Entreprise TPA, aujourd'hui liquidée.

Ces réserves sont dues aux mauvais traitements des bois des gardes aux corps et des rondins des jardinières. La retenue de garantie sera utilisée à cet effet (sous réserve d'accord avec le liquidateur).

Ces chantiers sont en cours de réalisation.

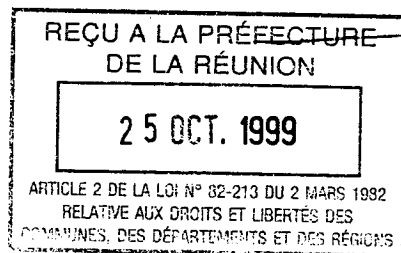
Le montant total actualisé des travaux est de 14 748 000 F HT (contre, au CRAC précédent, 14 831 000 F HT).

La participation communale est de 8 786 000 F HT (contre 8 869 000 F HT au CRAC précédent).

Je vous demande donc d'approuver le CRAC 1998 du Parc du Colorado.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 99/6-44
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

PARC DU COLORADO
APPROBATION DU CRAC 1998

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu par le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-44 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(3 oppositions, dont 1 procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le CRAC 1998 (Compte Rendu Annuel au Concédant) du Parc du Colorado.

ARTICLE 2

Approuve le versement d'une participation communale de 1 292 685 F TTC au titre de l'année 1999 et de 190 315 F TTC pour les années à venir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

